



POURQUOI LA SITUATION A-T-ELLE MAL TOURNÉ?

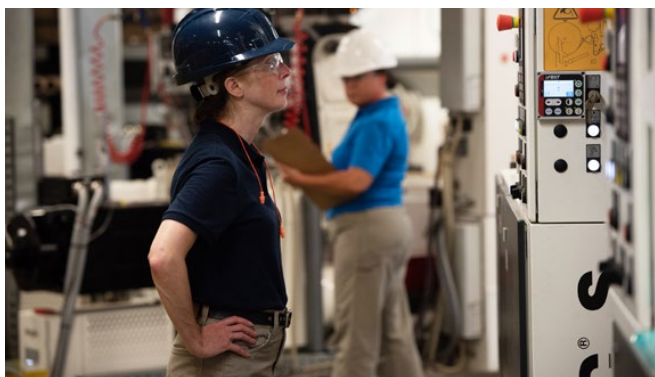
Un guide pour discuter de l'annonce de sécurité intitulée **Le récital** à votre lieu de travail

La sécurité au travail n'est pas moins importante après le travail. En fait, c'est ce qui nous attend à la maison qui fait que notre sécurité est si précieuse.

Cela ne devrait jamais prendre une perte pour mettre en perspective ce qui est important. Ce guide de discussion a été conçu pour encourager la conversation sur la sécurité au travail *avant* que les blessures ne surviennent.

Nous pensons souvent aux blessures au travail comme étant soudaines et dramatiques, mais elles peuvent aussi survenir graduellement. Dans l'annonce intitulée **Le récital**, une mère est atteinte d'une perte d'audition due au bruit au travail et ne peut plus bien entendre sa fille jouer au piano.

Le nombre de cas de perte d'audition due au bruit augmente au Nouveau-Brunswick. Contrairement à une coupure, à une contusion ou à une foulure, la perte d'audition est rarement pénible et prend des années à se manifester. Au moment où on s'en rend compte, il est souvent trop tard.



La sécurité commence par la conversation. Vous pouvez vous servir de ce guide à votre prochaine réunion d'équipe, réunion sur place ou réunion du comité mixte d'hygiène et de sécurité.

QUESTIONS ET POINTS DE DISCUSSION

- Quels dangers avez-vous remarqué au travail?

- Quel équipement vous aide à faire votre travail en toute sécurité? Trouvez-vous que cet équipement est suffisant? Quel autre équipement pourrait-il ou devrait-il y avoir?

- Dans l'annonce, la mère dans la première usine n'utilise pas de protecteurs auditifs au travail. Selon vous, pourquoi? Quelles ressources et politiques auraient pu servir à lui rappeler d'utiliser de l'équipement de protection ou l'obliger à le faire?

- Quelles procédures de sécurité sont utilisées pour maîtriser les dangers?

- À la fin de l'annonce, dans la deuxième usine, une superviseuse rappelle à la travailleuse de porter ses protecteurs auditifs. Il est évident qu'il y a une meilleure culture de sécurité à la deuxième usine qu'à la première. Qu'aurait dû faire le superviseur de la travailleuse à son emploi à la première usine lorsqu'il a remarqué que la travailleuse ne portait pas de protecteurs auditifs?

- Quelle autre blessure au travail ou maladie professionnelle peut prendre du temps à se manifester? (Pourrait comprendre la pneumoconiose, le syndrome du canal carpien, l'empoisonnement au plomb, le cancer du poumon, le mésothéliome, le cancer du larynx et la silicose.)

- Quels dangers font partie de votre travail quotidien? Selon vous, que peut-on faire pour réduire ces dangers?

- Comment les dangers sont-ils déterminés et signalés à votre lieu de travail? Comment les rapports de dangers aident-ils à traiter les problèmes en matière de sécurité?

- Comment tous les travailleurs (et gestionnaires) peuvent-ils promouvoir un milieu de travail sécuritaire?

- Quels effets les blessures au travail ont-elles sur notre vie à l'extérieur du lieu de travail?

ET MAINTENANT?

Toutes les personnes au lieu de travail sont responsables de la sécurité, selon leur propre niveau d'autorité et leur capacité. Voilà le message principal du système de responsabilité interne.

L'annonce nous démontre les effets à long terme des dangers au lieu de travail. La perte d'audition due au bruit nous rappelle qu'une situation qui ne semble pas dangereuse au début peut causer des dommages permanents à l'avenir.

- Il faut comprendre les effets à long terme des dangers au travail pour prévenir les blessures permanentes parce que les blessures au travail, on en souffre surtout à la maison.
- Obtenez la formation dont vous avez besoin pour faire votre travail en toute sécurité. Si vous n'obtenez pas la formation immédiatement, demandez-la.
- Demandez à votre patron de vous expliquer les règles de sécurité et suivez-les.
- Prenez le temps de travailler en toute sécurité. Si vous vous sentez trop pressé, parlez-en à votre superviseur.
- Ne prenez pas de raccourci, même si les autres en prennent.
- Utilisez toujours de l'équipement de sécurité, y compris l'équipement de protection individuelle.
- Faites fonctionner les machines et les outils correctement.
- Soyez un défenseur de la sécurité. Aidez les autres à en faire autant.
- Signalez toute condition que vous trouvez dangereuse.
- Travaillez avec votre superviseur et votre patron pour apporter des changements positifs.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'équipement de protection de l'ouïe, veuillez communiquer avec Travail sécuritaire NB au 1 800 999-9775.

Pour obtenir d'autres ressources en matière de sécurité au travail, allez à travailsecuritairenb.ca.

